

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 décembre 2022

Date d'affichage 13 décembre 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20221219-DEL_22_12_19_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le DIX-NEUF DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE.

Excusés :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT)
Mme Olivia JAMAIN,	(Pouvoir donné à F PELLODI)
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à G. THOMAS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

TRANSFERT DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL AU DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « LA MIHOUDIÈRE ».

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_ 21_11_08_06 du Conseil municipal en date du 8 novembre 2021 autorisant la rétrocession,

Vu l'acte notarié signé le 15 février 2022 en l'étude de Maître MULOT-VERGNE,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que le 8 novembre 2021 le Conseil municipal a validé la rétrocession dans le domaine privé communal des voiries et espaces verts du lotissement de « LA MIHOUDIÈRE (rue des Châtaigniers, rue des Sorbiers, rue des Eglantines et rue des Muriers pour une surface de voirie de 4 548 m² soit 490 ml et 2 215 m² d'espaces verts).

Considérant que l'acte notarié correspondant a été signé le 15 février 2022 en l'étude de Maître MULOT VERGNE Notaire à Tuffé, les frais ayant été à la charge de la SIMIL.

Considérant qu'après avoir respecté la procédure, il convient d'intégrer désormais, ces voies et certains espaces verts dans le domaine public et de procéder par la suite à la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'incorporation des voies et espaces verts suivants dans le domaine public communal :
 - o Lotissement « LA MIHOUDIÈRE ».
Superficie espaces verts : 656 m²
Superficie voirie : 4 548 m²
Linéaire de voirie : 490 ml
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à demander la mise à jour du tableau de classement des voies communales référencées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU